

## Communiqué de presse

### Partenariat public-privé: le canton de Berne pionnier en Suisse

**Zurich, le 10.04.2008** La transformation du site occupé anciennement par l'arsenal de Berthoud montre la voie pour toute la Suisse. C'est à cette conclusion qu'est parvenue l'Association PPP Suisse à l'occasion de la présentation de ce projet hier à Berthoud. Pour la première fois en Suisse, un projet en partenariat public-privé (PPP) est conduit selon les standards internationaux en vigueur.

Ce n'est que la semaine dernière que le Grand Conseil a franchi une étape supplémentaire en autorisant un crédit de 1,9 million de francs pour la mise au concours portant sur l'étude et la réalisation du projet. Il s'agit maintenant de déterminer les partenaires privés qui se chargeront de l'aménagement dans le cadre d'un modèle PPP puis de sa gestion durant 25 années. Le canton restera propriétaire du bien-fonds et des bâtiments.

#### Un projet de PPP pilote unique en Suisse

Il y a deux ans, la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE) du canton de Berne a reçu mandat de transformer le site de l'arsenal de Berthoud. C'est notamment le grand engagement de la Conseillère d'État Barbara Egger-Jenzer, de Giorgio Macchi, l'architecte cantonal, et de Thomas Wilhelm, le responsable du projet, qui a permis à ce projet de PPP pilote de s'imposer. Planifié selon les standards internationaux, ce projet de PPP unique en Suisse a été présenté aujourd'hui par Thomas Wilhelm, responsable du projet auprès de l'Office des immeubles et des constructions du canton de Berne, dans le cadre de l'assemblée générale de l'Association PPP Suisse à Berthoud. La prison régionale et une grande partie de l'administration seront centralisées sur une surface utile d'environ 16 000 m<sup>2</sup>. L'ensemble du projet implique un volume d'investissement d'environ 120 millions de francs. Les travaux sont prévus au cours des années 2009 à 2011.

#### Réduction des coûts et efficacité grâce au modèle PPP

Thomas Wilhelm précise que l'administration cantonale avait tout d'abord prévu une réalisation conventionnelle de ce projet. «Lors de la recherche d'un modèle de réalisation convaincant, le canton de Berne s'est tourné vers d'autres pays d'Europe. Il n'a toutefois jamais été envisagé de copier un projet déjà réalisé», souligne le responsable du projet. Bien que la planification selon les normes PPP ait contraint la TTE à revoir ses choix, il peut affirmer aujourd'hui que cela n'est en aucun cas irréalisable. La direction cantonale des travaux publics estime que, grâce à la collaboration avec des partenaires privés, le projet se réalisera plus rapidement, plus efficacement et à meilleurs coûts que si le canton l'avait conduit seul. La direction des travaux publics évalue à dix pour cent la réduction de coûts grâce au modèle PPP.

#### Progrès des PPP en Suisse

L'Association PPP Suisse salue le rôle de pionnier du canton de Berne et se dit persuadée que le projet PPP pilote à Berthoud montrera la voie à d'autres projets. «Cela ne peut que

contribuer à promouvoir notre objectif qui est de renforcer durablement l'approche PPP au niveaux national, cantonal et communal» ajoute Thomas Pfisterer, Président de l'Association PPP Suisse et ancien Conseiller aux États, après l'assemblée générale du 9 avril 2008. Celui-ci se dit d'une manière générale réjoui des développements dans l'ensemble de la Suisse: «Nos efforts pour présenter les PPP en restant axés sur la pratique et comme un facteur de succès portent leurs premiers fruits. Des modèles PPP sont en cours d'examen en plusieurs lieux, ce qui démontre bien qu'un potentiel d'avenir est perçu dans les PPP.» La Commission des finances du Conseil des États a ainsi récemment décidé que les modèles PPP seront également pris en considération lors du financement des options d'extension des grands projets ferroviaires.

Dans le but de promouvoir mieux encore les activités de l'Association dans le cadre voulu, l'assemblée a décidé tant une baisse partielle des cotisations des membres pour les entreprises qu'une réduction de la durée minimale d'adhésion de trois ans à désormais une année. L'Association organise en outre le 29 mai 2008 à Berne un séminaire public sur le thème «PPP – potentiels, témoignages et financement», à l'occasion duquel de hauts responsables de la Confédération, des cantons, de groupements d'intérêts et d'entreprises rendront compte de leurs expériences et des développements actuels.

Pour de plus amples informations:

- Thomas Pfisterer, Président Tél. 078 647 34 14
- Thomas Wilhelm, Office des immeubles et des constructions du canton de Berne Tél. 031 633 34 67